

# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*

COMITE DE SELECTION DES CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES DE LA  
COMMISSION, VERITE, JUSTICE, REPARATION ET RECONCILIATION (CVJRR)

\*\*\*\*\*

## APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE COMMISSAIRES DE LA CVJRR

Le Comité de Sélection des candidats aux postes de Commissaires de la CVJRR, mis en place par Décret n°24 0-139 du 24 mai 2024, informe le public et particulièrement les entités chargées de proposer les candidats, que **l'ouverture et le dépôt des dossiers de candidatures aux postes de Commissaires de la CVJRR sont fixés pendant la période allant du 17 au 26 juin 2024.**

Conformément à l'article 9, alinéa 1 de la loi n° 20.009 du 07 avril 2020, les candidats aux postes de Commissaires sont proposés par les associations de la société civile, les organisations professionnelles, le barreau, la magistrature, le corps académique, les associations religieuses, les associations des victimes, les associations de femmes et les représentants de la jeunesse.

### Les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- Être de nationalité centrafricaine ;
- Être âgé d'au moins trente-cinq (35) ans ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Ne pas avoir commis ou être impliqué dans les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;
- Être de bonne moralité et apte à promouvoir la vérité et la réconciliation ;
- Être impartial par rapport aux positions des partis politiques, des groupes de rébellions armées, des organisations/ sociétés privées et des Etats étrangers ;
- Être des personnalités reconnues pour leur notoriété, leur engagement envers la paix, leur intégrité morale et leurs capacités à transcender les clivages de toute nature ;
- Justifier d'une expertise dans les domaines de la protection de droits de l'homme, la résolution des conflits, l'histoire et l'anthropologie, les questions relatives au genre et à la protection de l'enfant ou dans un domaine connexe.

### Ces critères devront être évalués par la fourniture des pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature à adresser à la Présidente du Comité de Sélection ;
2. Une lettre de motivation ;

3. Un curriculum vitae détaillé qui reprend l'expertise et une expérience d'au moins cinq ans dans l'un des domaines suivants : les droits de l'homme, la résolution des conflits, l'histoire et l'anthropologie, la promotion du genre et la lutte contre les violences, la protection de l'enfant, la médiation ou dans un domaine connexe ;
4. La copie du dernier diplôme d'études supérieures ;
5. La copie du certificat de nationalité ;
6. La copie de l'acte de naissance ;
7. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
8. Une lettre de recommandations de l'entité dûment agréée qui recommande la candidature.

**A l'exception de l'original du casier judiciaire, les autres pièces sont des copies légalisées.**

Les dossiers de candidature devront être déposés, contre récépissé, au Secrétariat Technique du Comité de Sélection, situé au Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale de 09 heures à 18 heures.

Les candidatures retenues après étude des dossiers et le premier tri, feront l'objet d'une enquête de moralité qui pourrait aboutir à leur exclusion s'il est notamment établi leur affiliation à un parti politique, à un groupe armé ou si des informations concordantes des services de sécurité et de renseignement aboutissent à des indications sur leur implication dans des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

A la fin de la procédure de tri, les candidats seront soumis à un entretien. Le Comité de Sélection après délibération proposera une liste de onze (11) personnalités au Président de la République, Chef de l'Etat qui entérinera par Décret.

**Fait à Bangui le 10 juin 2024**

La Présidente du Comité de Sélection

**Madame Brigitte IZAMO**

